



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à l'approbation de la modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur
du site patrimonial remarquable d'Angoulême

Par arrêté en date du 6 mars 2024, la Préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 15 jours soit du **lundi 8 avril 2024 9h au lundi 22 avril 2024 18h**, en vue d'approuver la modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable d'Angoulême.

Toute information peut être obtenue auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, sise 25 boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX, M. Bernard VERA tel : 06-35-59-04-84 enquetepublique.grandangouleme@gmail.com

Le Président du Tribunal Administratif de POITIERS a désigné, pour conduire cette enquête publique, M. Jean-Pierre CHAGNON, retraité de la gendarmerie nationale, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et M. Jean-Pierre GRAND, cadre de la banque en retraite en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant cette période, le dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie d'Angoulême.

Le public pourra, dans ces lieux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Un poste informatique est installé dans le hall de la préfecture au 7 rue de la préfecture à Angoulême afin de permettre un accès gratuit au dossier pendant les jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, pendant toute la durée de l'enquête, auprès des services de la préfecture (Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de l'Environnement, 7-9 rue de la préfecture, CS 92301, 16023 ANGOULÊME CEDEX).

Les observations pourront être adressées soit par **voie postale** au commissaire enquêteur M. Jean-Pierre CHAGNON à la mairie d'Angoulême, 1 place de l'Hôtel de Ville CS42216 (16022), siège de l'enquête, soit par **voie électronique** à l'adresse suivante : pref-modification-psmv-angouleme@charente.gouv.fr

jusqu'au **lundi 22 avril 2024 à 18h inclus**.

Les documents relatifs à l'enquête, les observations transmises par voie électronique seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr (rubrique : actions de l'État / environnement-chasse / DUP-ICPE-IOTA / Angoulême).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans la mairie d'Angoulême aux jours et heures suivants :

lundi 8 avril 2024 de 9h à 12h
lundi 22 avril 2024 de 15 h à 18h

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la Charente et à la mairie précitée. Ils seront publiés sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.charente.gouv.fr (rubrique Actions de l'Etat – Environnement et Chasse – DUP ICPE IOTA - « Angoulême ») et mis à la disposition du public pendant un an.

L'arrêté portant approbation de la modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable d'Angoulême sera approuvé par décision de la Préfète de la Charente.